

Gland, le 7 octobre 2022

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 octobre 2022

Présidence : M. Rupert Schildböck

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder un crédit de CHF 2'380'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'313'697.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation ainsi que ceux relatifs aux travaux de génie civil pour les mesures en faveur de la mobilité douce par le prélèvement du montant correspondant aux coûts effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 331'716.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement;
- IV. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le plan de requalification de la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression soumis à l'enquête publique du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021;
- V. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rupert Schildböck

Karine Teixeira Ferreira